

## **Restructuration du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville - Approbation du programme et du montant d'opération - Approbation du planning - Autorisation de lancer les études**

*M. LE MAIRE, Rapporteur :*

### **Projet - Programme général**

Le projet consiste à restructurer les locaux du rez-de-chaussée pour installer l'accueil général de l'Hôtel de Ville et aménager la Salle de préfiguration du Patrimoine Bisontin (CIAP) et projets urbains de la Ville. Le porche actuel deviendrait l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

Des travaux d'accompagnements sont intégrés dans l'opération tels que l'accessibilité aux personnes handicapées et des travaux liés à la sécurité incendie.

Les études et les travaux de la Salle du CIAP sont réalisés en maîtrise d'œuvre externe, pilotés par la Direction de l'Urbanisme et Direction de la Culture et du Patrimoine. A cet effet, suite à un appel d'offres, l'équipe de scénographie a été retenue en octobre dernier.

Les autres aménagements sont confiés à la Direction des Bâtiments assistée par des bureaux d'Etudes spécialisés (Contrôleur technique, BE structures.)

C'est sur la base de ce programme qu'une demande de permis de construire a été accordée en septembre dernier. Un avis favorable a été émis par les services de la DRAC.

La création de l'escalier de secours nécessaire dans la salle du Conseil Municipal à l'étage 1 sera traitée dans une deuxième phase de travaux. En effet la création de l'escalier de secours en fond de salle nécessitera le remplacement de l'ensemble du mobilier ainsi qu'une réflexion sur les équipements techniques à mettre en oeuvre. Une réflexion globale sur cette salle sera menée ultérieurement.

### **Présentation des travaux**

#### **1 - Aménagement de l'accueil et fermeture du porche**

L'accueil est situé entre le porche et la Salle de préfiguration. L'ancienne Salle d'Audiences du Tribunal sera traitée de manière ouverte avec le hall, avec l'accueil. Sa rénovation est prévue dans l'esprit des autres locaux du rez-de-chaussée, dans la continuité de l'accueil. Cet espace pourra être utilisé pour des expositions temporaires... ce sera un espace multifonctions, ouvert sur le hall.

Le projet intègre la fermeture du porche par des ensembles vitrés sur ses deux extrémités. Ce nouvel espace aménagé de 32 m<sup>2</sup> permettra de marquer fortement la nouvelle entrée de l'Hôtel de Ville.

Les escaliers de part et d'autre seront modifiés pour implanter deux élévateurs handicapés pour l'accès aux deux ailes du bâtiment.

Un nouveau bloc sanitaire et un nouveau local technique seront construits à proximité de l'ascenseur. Les toilettes existantes seront réservées au personnel.

L'agencement de cet espace fait partie de la mission confiée au scénographe chargé de la Salle du CIAP, pour obtenir un traitement homogène de l'ensemble.

#### **2 - Aménagement de la Salle du CIAP**

La salle de préfiguration prend place dans l'aile gauche, à la place de l'actuelle galerie d'exposition d'Art Contemporain. L'espace CIAP s'articule autour de deux volets : exposition permanente «Ville d'Art et d'Histoire» et expositions temporaires ou évolutives présentant et valorisant les projets d'urbanisme, l'actualité urbaine et architecturale de la Ville.

Les travaux comprennent la rénovation de l'enveloppe de ces locaux, modification des installations sanitaires, modification de la rampe d'accès intérieure, réalisation de nouvelles installations électriques, de chauffage et de ventilation.

L'agencement de cet espace est confié à l'équipe de scénographie choisie.

### **3 - Création d'une issue de secours pour la Salle du CIAP**

Cette issue de secours est destinée à être utilisée pour la Salle d'exposition du rez-de-chaussée dans un premier temps, et ultérieurement pour la Salle du Conseil Municipal, à l'étage, par l'intermédiaire d'un escalier. Cet escalier n'est pas prévu dans cette tranche de travaux car son implantation nécessitera de réagencer en totalité la salle du Conseil Municipal.

Cette création nécessitera une ouverture de la façade, la réalisation de l'assise du futur escalier, la reprise des maçonneries et renforcement, la fermeture de la nouvelle baie et la reprise des abords.

### **4 - Rénovation du SAS de l'ascenseur au rez-de-chaussée (accès handicapés)**

Ces travaux comprennent le remplacement de la façade vitrée du local avec la porte d'accès, et la réfection des parois : sol, murs et plafond.

La reprise des abords immédiats, avec l'intégration d'une rampe d'accès, est prise en compte dans le projet.

### **Estimation de l'opération**

<b>Travaux en Maîtrise d'Oeuvre interne</b>	<b>Coût € TTC</b>
1 - Aménagement de l'Accueil et fermeture du porche	<b>280 000</b>
2 - Aménagement de la Salle du CIAP	<b>100 000</b>
3 - Création d'une issue de secours pour la Salle du CIAP	<b>80 000</b>
4 - Rénovation du SAS de l'ascenseur au REZ	<b>10 000</b>
5 - Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, Sondages, ...	<b>30 000</b>
<b>Sous-total</b>	<b>500 000</b>
<b>Travaux en Maîtrise d'Oeuvre Externe</b>	
6 - Etude scénographique et travaux d'agencement de la Salle du CIAP et du hall d'accueil	<b>350 000</b>
<b>Total de l'opération</b>	<b>850 000</b>

### **Calendrier prévisionnel de l'opération**

- Permis de construire : accordé en octobre 2007
- Choix de l'équipe scénographique : choix CAO octobre 2007
- Etude scénographique : décembre à février 2008
- Etudes Avant-Projet Définitif : janvier 2008
- Validation de la phase APD : janvier 2008

- Etudes de Projet et d'Exécution : janvier / mars 2008
- Consultation des entreprises : avril / mai 2008
- Travaux : juin à décembre 2008

Le Département du Doubs apportera un soutien à l'étude scénographique et aux travaux d'agencement de la Salle du CIAP à hauteur de 45 000 € au titre de CITE 2006.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ainsi que le calendrier de l'opération
- autoriser M. le Maire à engager les études, les diagnostics et les travaux nécessaires à l'élaboration du projet d'exécution, les dépenses étant imputées aux chapitres 23.823.2313.6014.30100 et 23.020.2313.6032.33000 aux budgets 2007 et suivants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.*